



PROGRAMME 2015

ESPOIRS DE LA RECHERCHE

Le programme **espoirs de la recherche** de la Fondation pour la Recherche Médicale soutient des projets de recherche dans tous les domaines de la biologie et de la santé. Il contribue activement à la formation des jeunes chercheurs et encourage les équipes de recherche innovantes.

Les appels d'offres «Amorçage de jeunes Equipes 2015» et «Equipes labellisées FRM 2016 – présélection 2015» seront diffusés en février 2015.

Types d'aides individuelles

- Master 2 recherche
- Poste de thèse pour internes et assistants (Thèse médico-scientifique)
- Fin de thèse de sciences
- Post-doctorat à l'étranger
- Aide au retour en France
- Post-doctorat en France
- Financement d'ingénieur pour une équipe

Critères généraux

Equipe d'accueil

Une équipe d'accueil doit être labellisée par un/des organisme(s) public(s) français (Inserm, CNRS, Université...) à la date de clôture de l'appel d'offres concerné.

Une équipe d'accueil ne peut déposer qu'une seule demande par type d'aide.

Demandeur

Un demandeur bénéficiant d'une aide pluriannuelle de la FRM (Programmes Urgences et Pionniers de la Recherche, Equipe labellisée FRM, Amorçage de jeunes équipes) ne peut pas demander d'aide de thèse médico-scientifique, d'aide au retour en France, de post-doctorat en France et de financement d'ingénieur. Il peut par contre demander une aide de Master 2 recherche et une aide de fin de thèse scientifique.

Un demandeur ne peut soumettre qu'un seul dossier à un conseil scientifique même si plusieurs types d'aides sont examinés.

Master 2 Recherche

Aide individuelle pour la préparation du diplôme de **Master 2 Recherche** pour l'année universitaire 2015/2016.

Critères :

- Profil : interne ou ancien interne en médecine ou en pharmacie, médecin, pharmacien, odontologiste, vétérinaire
- Laboratoire d'accueil en France ou à l'étranger
- Inscription dans une université française

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du candidat (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : en priorité l'université d'inscription du candidat ou l'université de rattachement du laboratoire d'accueil sous réserve de son acceptation. Si le laboratoire d'accueil est à l'étranger, s'assurer que l'organisme employeur en France acceptera la mise en place du CDD
- Durée : 1 an, non renouvelable
- Début du CDD : entre le 1^{er} octobre 2015 et le 1^{er} décembre 2015
- Montant : 31 200 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Master 2 Recherche	16 mars 2015	20 avril 2015	19 juin 2015

N.B. : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Master 2 recherche ou thèse médico scientifique.

Poste de thèse pour internes et assistants (Thèse médico-scientifique)

Aide individuelle pour la préparation d'une **thèse de sciences**.

Critères :

- Profil : titulaire d'un master 2 recherche ET d'une thèse d'exercice (médecins, pharmaciens, odontologues, vétérinaires) qu'ils soient internes, anciens internes, chefs de cliniques assistants (CCA) ou assistants hospitalo-universitaires (AHU)
- Les candidats doivent s'inscrire pour l'année universitaire 2015/2016 soit en 1^{ère} soit en 2^{ème} année de thèse de sciences dans une université française (éventuellement en cotutelle)
- Laboratoire d'accueil en France ou à l'étranger

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du candidat (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil (Inserm, Cnrs, Université...) sous réserve de son acceptation. Si le laboratoire d'accueil est à l'étranger, s'assurer que l'organisme employeur en France acceptera la mise en place du CDD
- Durée : 2 ans, possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire dans le cas d'un financement couvrant la 1^{ère} et la 2^{ème} année après soumission d'un nouveau dossier

- Début du CDD : entre le 1^{er} octobre 2015 et le 1^{er} janvier 2016
- Montant : 50 004 €/an pour un interne ou un ancien interne – 60 000 €/an pour un chef de clinique assistant (CCA) ou un assistant hospitalo-universitaire (AHU).

N.B : Les attestations des diplômes du Master 2 recherche et de la thèse d'exercice devront être impérativement fournies à la FRM un mois avant le début du CDD.

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Thèse médico-scientifique	16 mars 2015	20 avril 2015	19 juin 2015

*N.B : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : thèse médico-scientifique **ou** Master 2 recherche.*

Fin de thèse de sciences

Aide individuelle pour une 4^{ème} année de **thèse de sciences**.

Critères :

- Profil scientifique ou médical (médecin, pharmacien, vétérinaire, interne en médecine ou pharmacie)
- Laboratoire d'accueil en France ou à l'étranger
- Inscription dans une université française

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du candidat (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : en priorité l'université d'inscription du candidat ou l'université de rattachement du laboratoire d'accueil sous réserve de son acceptation. Si le laboratoire d'accueil est à l'étranger, s'assurer que l'organisme employeur en France acceptera la mise en place du CDD
- Durée : 6 mois minimum à 12 mois maximum, non renouvelable. L'aide ne peut se poursuivre au-delà de la date de soutenance de thèse de sciences
- Début du CDD : entre le 1^{er} octobre 2015 et le 1^{er} avril 2016
- Montant : 31 200 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Fin de thèse de sciences	2 février 2015	2 mars 2015	5 mai 2015

*N.B. : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Fin de thèse de sciences **ou** financement d'un ingénieur*

Post-doctorat à l'étranger

Aide individuelle pour la **première année** d'un **stage postdoctoral** dans un laboratoire à l'étranger.

Critères :

- Profil : chercheur non statutaire titulaire d'un doctorat en sciences soutenu en France à la date du conseil scientifique, ayant une perspective claire de retour en France
- Laboratoire d'origine situé en France

Financement :

- L'aide doit débuter dans les 6 mois qui suivent la date du conseil scientifique et doit correspondre à la date d'arrivée dans le laboratoire d'accueil à l'étranger
- Durée : 1 an, non renouvelable
- Montant : 30 000 €/an, sous forme de libéralité

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Post-doctorat à l'étranger	15 décembre 2014	12 janvier 2015	20 mars 2015

Aide au retour en France

Aide individuelle pour un **retour en France** après un stage postdoctoral à l'étranger.

Critères :

- Profil : chercheur titulaire d'un doctorat en sciences soutenu en France depuis 6 ans maximum à la date du conseil scientifique **ET** ayant effectué un stage postdoctoral à l'étranger d'au moins 2 ans dans le même laboratoire.
- Laboratoire d'accueil situé en France

NB : Le laboratoire de thèse en France peut être choisi comme laboratoire d'accueil mais une mobilité est fortement recommandée.

Retour en France : le chercheur peut être déjà revenu en France. Dans ce cas, il doit l'être depuis 6 mois maximum à la date du conseil scientifique (18 septembre 2015).

Intégration dans le laboratoire d'accueil : le chercheur doit intégrer son laboratoire d'accueil français dans les 6 mois précédant ou suivant la date du conseil scientifique (18 septembre 2015).

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du chercheur (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil (CNRS, INSERM, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD
- Durée : 1 ou 2 ans, non renouvelable
- Début du CDD : 6 mois maximum après la date du conseil scientifique
- Montant : 67 200 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Aide au retour en France	18 mai 2015	22 juin 2015	18 septembre 2015

*NB : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Aide au retour en France **ou** post-doctorat en France.*

Post-doctorat en France

Aide individuelle pour un **premier stage postdoctoral** à l'issue de la soutenance d'une thèse de sciences.

Critères :

- Profil : chercheur titulaire d'un doctorat en sciences (soutenu en France) ou d'un PhD (soutenu à l'étranger), depuis 12 mois maximum à la date du conseil scientifique
- Laboratoire d'origine situé en France ou à l'étranger
- Laboratoire d'accueil situé en France et différent du laboratoire de thèse

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du post-doctorant (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil français (CNRS, INSERM, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD
- Durée : 1 ou 2 ans, non renouvelable
- Début du CDD : 6 mois maximum après la date du conseil scientifique
- Montant : 50 004 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Post-doctorat en France	18 mai 2015	22 juin 2015	18 septembre 2015

*N.B : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Post-doctorat en France **ou** Aide au retour en France.*

Financement d'ingénieur pour une équipe

Aide pour un **nouveau projet utilisant des technologies innovantes** et nécessitant le **recrutement d'un Ingénieur**.

Critères :

- Profil : ingénieur d'étude ou ingénieur de recherche ayant acquis une formation spécifique (les profils de post-doctorants ou d'ingénieurs de plateformes technologiques ne sont pas éligibles)

N.B. : Cette aide n'est pas nominative. Au moment de la demande, l'ingénieur peut être identifié ou non.

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire de l'ingénieur (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil (CNRS, INSERM, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD.
- Durée : 1 ou 2 an, non renouvelable
- Début du CDD : 6 mois maximum après la date du conseil scientifique
- Montant : 45 000 €/an pour un ingénieur d'étude - 52 500 €/an pour un ingénieur de recherche

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Financement d'ingénieur pour une équipe	2 février 2015	2 mars 2015	5 mai 2015

*N.B : Pour ce conseil scientifique, un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : financement d'ingénieur pour une équipe **ou** fin de thèse de sciences.*